

1. Bienvenue

Convoquée pour 10h00, l'AG débute avec quelques minutes de retard.

Notre nouveau Président, Jean-Maurice DELASOIE, souhaite dans les deux langues cantonales la bienvenue aux invités et délégués.

Il précise que les débats se dérouleront en français, comme nous sommes dans la partie romande du canton, et que la traduction allemande est assurée par notre ancien collègue du comité, Pierre FREI, que nous remercions vivement pour sa disponibilité.

La 133^{ème} Assemblée générale a été convoquée, selon l'article 13, dans les délais statutaires.

Le Président salue les autorités musicales et civiles annoncées qui nous honorent de leur présence et assistent à nos débats, à savoir Mesdames et Messieurs :

Josef ZINNER	Président d'honneur de l'ACMV et de l'ASM, parrain de la bannière
André RHONER	Président d'honneur de l'ACMV et membre du comité de l'ASM
Georges ROTEN	Président d'honneur de l'ACMV
Daniel VOGEL	Président d'honneur de l'ACMV
Alain PERRETEN	Vice-Président de l'ASM
Francine AMSTUTZ	Membre du comité de l'ASM
Benoît BENDER	Vice-Président de la commune de Martigny
Yves FOURNIER	Député
François-Xavier DELACOSTE	Directeur du Conservatoire cantonal
Alain BASSANG	Président de la SCMV
Philippe SCHORI	Président de l'ACMN
René BOURQUIN	Président de l'ARDM
Patrice LONGCHAMP	Président de la SCMF
René BOURQUIN	Président de l'ARDM
Pierre-Alain GAUCHAT	Représentant de la FJM
Isabelle TALON	Représentante de l'ACMN
Laurent BOVIER	Président de la Fédération des sociétés de chant du Valais
Daniel AMBORD	Vice-président d'honneur de l'ACMV
Marcel FILLIEZ	Vice-président d'honneur de l'ACMV
Karl SALZGEBER	Membre d'honneur de l'ACMV
Grégoire BARRAS	Président de la Fédération de Sierre et Loèche
Jérôme FAVRE	Président de la Fédération du Bas-Valais FMBV
Anton MOOSER	Président de la Fédération du district de Viège
Yves REUSE	Président de la Fédération Radicale Démocratique du Centre
Albin WILLISCH	Président de l'OMV
Stefan ZENHÄUSERN	Représentant de la Fédération du district de Brigue
Jean-Maurice FAVRE	Président de la délégation valaisanne de la Loterie Romande
Daniel FUCHSER	Représentant d'Aproz Sources Minérales SA
Alain NICATY	Représentant de Bière du Boxer SA
Jérémie REY	Président de l'Ass. des tambours et trp militaire du VS romand
Hermann FUX	Président de l'Amicale des vétérans du Haut-Valais
Aimé GONTHIER	Président de l'Amicale des vétérans du Valais romand
Pierre FREY	Ancien membre du comité de l'ACMV et traducteur du jour

2. Hommage aux défunts

Le Président demande d'avoir, en ce jour de retrouvailles, une pensée émue pour les amis musiciens qui nous ont quittés durant cette dernière saison musicale. Ses meilleures pensées sont adressées aux familles en deuil.

L'assemblée se lève et un quatuor de l'Edelweiss interprète une merveilleuse mélodie qui nous invite au recueillement.

Richard LEHNER, prêtre et membre du comité, donne lecture des noms des musiciens qui nous ont quittés et nous gratifie d'une très belle homélie.

Le Président remercie le maître de cérémonie, les musiciens et l'assemblée pour ce moment d'intense émotion.

3. Contrôle des présences

Le contrôle des présences révèle la participation suivante :

Sociétés présentes	134 – représentées par 237 délégués
Sociétés excusées	0
Sociétés absentes	18

Ainsi 18 sociétés se verront amendées, selon le tarif adopté lors de l'AG 2004 (CHF 200.-)

Avant de poursuivre, le Président invite les délégués présents à se munir de la carte de banquet, si cela n'est pas encore fait, ou à profiter des cartes restantes.

Le président rappelle que le vote par bulletin secret peut être demandé par le comité ou le quart des délégués présents, conformément à l'article 16 (2) des statuts.

Cette possibilité n'étant souhaitée par aucune des deux parties, toutes les décisions de ce jour seront prises à main levée.

4. Nomination des scrutateurs

Le comité propose la nomination des deux scrutateurs suivants :

- M. Albin WILLISCH, Président de l'OMV, pour le côté droit.
- M. Patrice VILLETZAZ, de la Persévérance de Leytron, pour le côté gauche.

Ces personnes sont nommées à l'unanimité par main levée.

5. Protocole de l'AG du 31.10.2009 à Lens

Ce document vous est parvenu avec la convocation à l'AG. Il figure également depuis janvier sur notre site internet.

Le Président ouvre la discussion à son sujet. La parole n'étant pas demandée, il soumet le protocole de l'AG 2009 au vote. Celui-ci est accepté à l'unanimité, à main levée, et décharge est donnée à son auteur Léo CLAUSEN. Le Président félicite et remercie son secrétaire pour ce protocole et pour tout le travail effectué durant l'année ; l'assemblée l'applaudit chaleureusement.

6. Rapports

Les différents rapports, réunis dans un fascicule rose, vous sont également parvenus avec la convocation à l'AG. Ils étaient aussi à votre disposition à l'entrée de la salle.

6.1	Rapport du président	Jean-Maurice DELASOIE
6.2	Rapport de la commission musicale	Marc-André BARRAS
6.3	Rapport du service des vétérans	Patrice CORDONIER et Hans SEEBERGER
6.4	Approbation et décharge	

Le comité vous propose de ne pas lire ces rapports. La question est posée à l'assemblée pour le cas où quelqu'un souhaiterait la lecture. La lecture n'est pas souhaitée. Quelques compléments oraux sont toutefois donnés.

Le Président complète son rapport écrit en précisant que son comité s'est réuni plus d'une dizaine de fois, sans compter les séances de commissions et de sous-commissions. Succéder à un Président de l'envergure de Daniel VOGEL n'a pas été évident pour lui. Il précise que chaque membre a une tâche définie, en plus de collaborer à la bonne marche de l'ACMV. Le Président remercie ses collègues du comité et de la commission musicale pour leur engagement.

Le Président informe l'assemblée que les membres du comité représentent notre Association lors des manifestations régionales, romandes et suisses ainsi que dans les différents concours cantonaux et nationaux.

Il remercie les formateurs de nos jeunes et précise que l'ACMV offre un challenge au trois concours suivants : Championnat valaisan des solistes juniors et quatuors, Slow Melody Contest et Walliser-Percussionisten und Drummerwettbewerb.

Nous entretenons de nombreux contacts avec nos collègues romands et des autres cantons suisses. Un groupe de travail œuvre pour un plan d'étude romand de formation des musiciens à faire agréer par la commission musicale de l'ASM. Notre membre de la commission musicale, Etienne Mounir, représente l'ACMV.

Enfin, notre souci par rapport à l'ASM est le journal Unisono. Son point de vue diverge de celui du comité de l'ASM. Les associations romandes ont proposé une motion, suite à divers sondages cantonaux dirigés par l'ACMV. Ce thème a encore été débattu lors de la séance des présidents cantonaux du 23.10.2010 à Aarau.

6. Rapports (suite)

Notre souci est surtout de ne pas augmenter vos frais. Or la proposition d'un journal pour tous coûterait environ CHF 8.- par membre ! Nous estimons qu'à l'heure de l'informatique d'autres canaux de communication peuvent être étudiés et exploités. Dans ce sens, les importantes associations de Berne et Zurich partagent l'opinion des Romands. Le statu quo est donc maintenu.

Le comité s'est attelé à trouver de nouveaux partenaires qui rejoignent le team de base, soit le conseil de la culture de l'Etat du Valais, la Loterie romande et le Pour-cent culturel Migros. Vous pouvez ainsi découvrir sur les roll-up, situés de chaque côté de la table officielle, nos nouveaux sponsors, soit : l'assurance Helvétia, Aproz Sources minérales SA, Provins Valais, la Bière du Boxer SA, la banque UBS et M'Habit, Sion. Nous vous invitons à soutenir nos partenaires, soit par votre société, soit à titre individuel.

Le dernier chapitre de ce tour d'horizon complémentaire est la situation de l'initiative « Jeunesse+Musique ». Les débats au Conseil National sur l'initiative se sont déroulés les 27 et 28 septembre 2010. Le CN s'est prononcé très favorablement par 126 voix contre 57, cela en suivant les recommandations de la commission concernée. C'est en novembre que l'initiative va passer devant la commission du conseil des Etats, et en décembre devant le plénum de cette chambre. La votation populaire pourrait avoir lieu au printemps 2011 déjà.

Le Président de la commission musicale, complète son rapport avec des événements survenus après la rédaction de celui-ci. Il félicite Jérémy COQUOZ de la Concordia de Bagnes pour sa victoire au concours de Langenthal.

Il lance un appel pour que nos jeunes profitent de la formation gratuite dispensée dans le cadre de nos écoles de recrue. Les Valaisans et les Romands sont attendus à bras ouverts. Il rappelle la circulaire adressée au début octobre à toutes les sociétés du Valais romand pour les cours préparatoires à l'examen de trompette militaire donnés par Victor BONVIN. Ce document vous a encore été distribué lors de votre inscription à cette assemblée.

Avant le vote de ces différents rapports, la discussion est ouverte.

La parole n'étant pas demandée le Président demande l'approbation et la décharge aux délégués. Ces trois rapports sont acceptés, à main levée, à l'unanimité.

Il félicite les responsables pour leur engagement et remercie l'assemblée pour sa confiance.

7. Comptes 2009/2010

Le caissier, Pierre-Alain ORSINGER, nous présente sur grand écran les comptes 2009/2010 clôturés au 30 septembre 2010.

7. Comptes 2009/2010 (suite)

Il donne ensuite lecture du bilan qui s'élève à CHF 84'522.83 avec une fortune sociale de CHF 7'666.23 au 30.09.2010.

Pierre-Alain ORSINGER donne des explications fort claires et précises à la question posée par un délégué, qui a gardé l'anonymat, au sujet des frais de comité.

7.1 Rapport des vérificateurs

Les comptes de l'exercice écoulé ont été contrôlés le 21.10.2010 par les sociétés vérificatrices, l'ILLHORN de la Souste et l'EDELWEISS de Lens.

Monsieur Eddy EMERY, de L'Edelweiss de Lens, donne lecture du rapport. Il souligne que les comptes 2009/2010, dont le bénéfice se monte à CHF 7'446.88, sont conformes aux données ressortant de la comptabilité et que la fortune sociale, qui s'élève à CHF 7'666.23, répond aux règles établies par les dispositions légales. Il félicite le caissier pour l'excellente présentation de la comptabilité.

Au nom des deux sociétés vérificatrices il propose à l'AG d'accepter les comptes et de donner décharge de leur gestion aux organes responsables de l'ACMV.

Le Président remercie les deux vérificateurs et ouvre la discussion sur les comptes. Elle n'est pas utilisée.

7.2 Approbation et décharge

Les comptes sont acceptés à l'unanimité et décharge est accordée au caissier. Ce dernier est remercié par acclamation.

Le Président, comme le caissier lors de la lecture des comptes, tient à remercier encore une fois grandement la Loterie romande pour son appréciable soutien financier.

8 Finances 2010/2011

8.1 Cotisations

Le comité propose de maintenir la cotisation actuelle, soit CHF 4.- par musicien, pour l'année 2010/2011.

La discussion est ouverte. Comme personne ne souhaite une augmentation, le Président considère le silence et le rire « poli » des délégués comme une approbation.

Le Président tient à souligner que les cotisations des sociétés auprès de leur association faîtière, l'ACMV, sont parmi les plus basses de Suisse.

8.1. Cotisations (suite)

Pour 2011, les cotisations perçues par l'ACMV, par membre, sont réparties ainsi :

ACMV	4.00
ASM	8.50
SUISA	6.55

Au sujet de la SUISA, le Président informe l'assemblée que 21 sociétés valaisannes n'ont pas rempli le formulaire informatique en 2009. En 2010, une amende de CHF 100.- par société sera perçue en cas de non-respect des délais.

Lorsque vous remplissez vos listes, n'oubliez pas les œuvres de nos compositeurs valaisans, ainsi que les marches que vous jouez lors des petites manifestations.

Avec la nouvelle formule informatique le nombre d'œuvres recensées a triplé.

Le caissier dispose des logins si vous les avez perdus.

8.2 Budget

Le budget est présenté par notre caissier Pierre-Alain ORSINGER.

Celui-ci prévoit des recettes pour CHF 301'300.00 et des dépenses pour CHF 297'500.00, ce qui nous donnerait un bénéfice pour le futur exercice de CHF 3'800.00

Le Président donne la parole aux délégués qui ne l'utilisent pas. Cela prouve, une fois de plus, leur totale confiance dans le comité. Merci.

Le budget est voté à main levée et accepté à l'unanimité.

9. Election complémentaire

Selon l'ordre du jour, nous passons maintenant à l'élection d'un nouveau membre de notre comité.

Richard LEHNER, appelé à de nouvelles responsabilités au sein de l'Evêché de Sion, en qualité de Vicaire Général, a demandé à être remplacé.

Richard, homme discret mais très efficace a travaillé depuis 2002 au sein du comité. Il a assumé diverses tâches : Responsable des jeunes, collaborateur au journal Le Pavillon, traducteur ô combien efficace et rapide. Nous avons aussi pu apprécier son calme et ses conseils éclairés.

Richard : Bon vent dans tes nouvelles responsabilités, avec ce petit cadeau qui témoignera de ton passage au sein du comité de l'ACMV.

Le Président de la Fédération des musiques de Conches, Manfred WALPEN, nous fait découvrir, au travers d'un petit jeu de piste, la personnalité du candidat « officiel » Samuel IMHASLY qui est domicilié à Fieschertal.

9. Election complémentaire (suite)

Démocratiquement, notre Président interroge l'assemblée afin de savoir si une autre candidature est présentée. Ce n'est pas le cas.

Un tonnerre d'applaudissement intronise le nouveau représentant de la Haute vallée du Rhône, Samuel IMHASLY.

Avant d'aborder le point 10 de notre ordre du jour, la parole est offerte au Vice-président de l'ASM, Alain PERRETEN.

M. Alain PERRETEN nous rassure tout de suite en signalant qu'il n'a pas d'augmentation à nous demander ! Il nous informe ensuite que le comité de l'ASM n'a pas besoin, comme celui de la FIFA, d'une commission d'éthique pour le contrôler. Enfin, il n'y a pas encore eu de révélation faite par le Sunday Times ou Unisono ! Justement pour Unisono il n'a rien à rajouter aux explications de notre Président. Idem pour l'initiative « Jeunesse+Musique ».

Au sujet de la prochaine Fête fédérale de St-Gall un record a déjà été battu. Le nombre d'inscriptions est supérieur à Lucerne ! En effet, plus de 530 sociétés sont inscrites.

Enfin M. Alain PERRETEN nous annonce, nous confirme, sa décision de quitter le comité directeur de l'ASM lors de l'assemblée du printemps 2011.

Il nous fait part de son testament musical pour sa proche fin au sein de l'ASM.

Votre secrétaire n'a pu compter le nombre de rimes en « ic » de son texte. Toujours est-il qu'avec ses « hic » il nous a saoulés... de paroles ! Et vive le « Titanic », seule rime non utilisée par M. Alain PERRETEN

10. Admission – Démission

Heureusement, aucune démission ne nous est parvenue.

Par contre, et c'est réjouissant, nous avons reçu une demande d'admission de la part du Blasorchester Rhonetel. Cette demande est accompagnée des statuts ainsi que de la liste de ses membres. Cette nouvelle formation est présidée par Nicole VOGEL et dirigée par Georges MARTIG.

Votre comité a étudié cette demande et, selon nos statuts, a donné un préavis favorable.

Nous vous proposons d'accepter, au sein de notre association, le Blaorchester Rhonetel.

À l'unanimité, et sous les applaudissements de l'assemblée, l'ACMV compte désormais 153 sociétés.

Vous avez pu entendre, dans le rapport de notre caissier, le rôle important que joue la Loterie romande dans le soutien à la formation des jeunes musiciens du Valais. Grand MERCI aux responsables valaisans de cette institution. Le Président a le plaisir de céder le devant de la scène au Président de la Délégation valaisanne, M. Jean-Maurice FAVRE.

M. Jean-Maurice FAVRE nous remercie pour notre engagement lors de la récolte des signatures pour les « jeux de loterie ». Sur les 170'000 signatures valables 20'000 étaient valaisannes ! De plus, le contre-projet élaboré par la Conseillère fédérale Mme Evelyne Widmer-Schlumpf satisfait la Loterie romande.

M. Jean-Maurice FAVRE informe les sociétés qu'elles peuvent bénéficier des sommes suivantes lors de certain anniversaires important tels que :

<i>100^{ème}</i>	<i>CHF</i>	<i>10'000.-</i>
<i>150^{ème}</i>	<i>CHF</i>	<i>15'000.-</i>
<i>200^{ème}</i>	<i>CHF</i>	<i>20'000.-</i>

Bien entendu, il suffit d'en faire la demande ! Comme ces donations ont été introduites en 2004, sauf erreur, la Loterie romande est prête à étudier les demandes des sociétés qui fêteront leur 125^{ème} anniversaire prochainement, afin de leur attribuer le même montant de CHF 10'000.-, pour autant qu'elles n'en aient pas déjà bénéficié lors de leur 100^{ème} !

Il est clair que la Loterie romande n'entre pas en ligne de compte pour des changements d'uniformes, la réfection ou la construction de salles de répétitions, l'achat d'instruments, etc.

La Loterie romande soutient les concours de solistes du Valais, les masterclass, notre Fête cantonale et les Brass Bands valaisans qui se rendent au championnat d'Europe. (Entre 30'000.- et 40'000.- selon les lieux de concours !)

Les sociétés qui participeront à la prochaine Fête fédérale de St-Gall sont priées d'établir un budget à joindre à la demande d'aide qui doit être adressée, cette fois, directement à Loterie Romande, section Valais.

M. Jean-Maurice FAVRE distribue, à la fin de l'assemblée, des formulaires neutres.

Il souhaite bonne chance à toutes les sociétés participantes et espèrent qu'elles ramèneront autant, si ce n'est plus, de titres et de podiums que lors de la dernière Fête fédérale de Lucerne ! Les amis des associations romandes ne lui en voudront pas pour ce chauvinisme !

M. Jean-Maurice FAVRE est particulièrement heureux de rappeler que de fort nombreux musiciens valaisans jouent dans des orchestres professionnels en Suisse et dans le monde. Tous ces musiciens ont débuté dans les rangs de nos sociétés et ont suivi des cours, subventionnés par la Loterie romande, et donnés par des professeurs du Valais.

Le Président le remercie chaleureusement pour toutes ses explications et surtout ses excellentes nouvelles.

11. Attribution du lieu de l'AG 2011

L'assemblée générale 2011, selon le tournus, doit avoir lieu dans le Haut-Valais. Pour ce faire, une candidature nous est proposée par Monsieur Reto SIEBER, Président de la société BELALP de Naters.

Reto SIEBER, dans une présentation digne d'une candidature au championnat du monde de football de la FIFA nous présente, sur écran, Naters et sa région, sur le plan touristique, industriel et culturel.

Notre prochaine rencontre est le deuxième rendez-vous marquant de 2011 pour la Belalp, puisqu'elle organisera les 21 et 22 mai la Fête du district de Brigue.

Fondée en 1869, donc une des plus anciennes du Valais, la société Belalp marquerait volontiers son 150^{ème} anniversaire d'une pierre blanche, ou encore plus blanche, si elle se voyait attribuer la Fête cantonale de 2019 !

Rendez-vous à Naters, pour notre prochaine assemblée générale, au Centre scolaire « Bammata »

le samedi 29 octobre 2011.

12. Divers

11h15. Le Président, dans l'attente de l'arrivée du Vice-président de la commune de Martigny, enchaîne avec les divers du comité.

Le Président :

- rappelle à toutes les sociétés les dates du Festival des musiques populaires à Moudon les 10 et 11 juin 2011. Marcel VERNAY, notre représentant au sein du comité du Festival, attend vos inscriptions.
- souhaite la bienvenue à Norbert Pfammatter au sein de la commission musicale de l'ACMV, comme représentant de la Fédération des musiques du Bas Valais.
- remercie les capitaines Fabrice REUSE et Aldo WERLEN pour l'excellente formation de nos recrues et pour tout leur travail de recrutement.

La discussion est ouverte aux délégués. Elle n'est pas sollicitée.

La parole n'est plus demandée, ce qui permet au Président de souhaiter, d'ores et déjà, un bon apéro à tous.

11h20. Le Président et l'assemblée accueillent le Vice-président de la commune de Martigny, M. Benoît BENDER. La parole lui est, bien entendu, immédiatement donnée.

M. Benoît BENDER nous prie d'excuser son retard dû, tout simplement, à une mauvaise programmation.

Il nous présente sa commune qui est très active sur le plan culturel qui nous intéresse particulièrement. Plusieurs fondations – Giannada, Moret – sont des fleurons de l'art connu mondialement.

Martigny c'est aussi le château de la Batiaz et toutes les fêtes qui s'y déroulent. Martigny c'est une ville où le folklore tient une très grande place, soit avec le Festival des 5 continents soit le Festival international d'Octodure.

Martigny est aussi une commune qui pense culture dès l'enfance puisque chaque famille bénéficie, chaque année, d'un chèque de CHF 100.- pour la rentrée scolaire et d'un chèque de CHF 100.- pour les activités sportives ou culturelles.

Toutefois il faut malheureusement constater que la moitié des chèques pour le sport et la culture ne sont pas utilisés ! C'est regrettable car cela veut dire que ces jeunes gens sont un peu déconnectés du reste de la société.

Enfin, pour conclure, M. Benoît BENDER est heureux d'annoncer à tous les délégués que l'ACMV bénéficie d'un magnifique local de réunion dans la Maison de la Musique située près de la gare.

Il nous souhaite un excellent apéro, dans cette salle, offert par la commune de Martigny.

Notre Président remercie M. Benoît Bender pour la présentation de sa ville, de sa commune et pour la mise à disposition de la salle de réunion dans la Maison de la Musique. Il prie de transmettre nos remerciements à tout le conseil communal pour l'apéro qui va suivre et qui sera agrémenté par les productions de l'Edelweiss de Martigny-Bourg, dirigée par Jean-Marc BARRAS.

Il est 11h35 quand le Président Jean-Maurice DELASOIE clôt sa première assemblée, en souhaitant une excellente saison musicale à toutes les sociétés valaisannes.

Association Cantonale des Musiques Valaisannes

Le secrétaire : Léo CLAUSEN